



## Refus de signer une caution solidaire pour ephad

Par **marnie59290**, le **14/10/2014** à **11:29**

bonjour,

N'ayant que de très rare contact avec ma mère depuis plus de 15 ans je me retrouve dans la situation suivante.

celle ci ayant été hospitalisé puis placé en suite de soin , les assistante sociales et hopital nous demande de trouver rapidement une solution de placement.

celle ci a une penseion de reversion de 1000 euros et rien d'autres..

les maisons de retraites contactées , nous demande de signer une caution solidaire.. je me refuse a payer pour cette femme que je ne vois plus et qui nous a "abandonnée depuis des années". Je suis mère au foyer donc pas de revenus seul mon mari travail pour nous 7 , j'ai 5 enfants), nous ne sommes pas imposable ( mais pas d'aide non plus!!), et le seul bien que nous avons est notre maison et nos économies faitent années apres années pour les études de nos enfants ( entre 7 et 16 ans).

si nous nous portons caution solidaire et que l'aide sociale est refusé nous devons payer comment, et bien en vendant notre maison , mon mari de veut pas signer pour une femme qu'il ne connait pas et engager sa vie de famille.

La maison de retraite peut donc nous refuser l'inscription, que peut on faire quelles solutions pour une personnes âgées sans etre caution solidaire!!

je suis devenue insomniaque a cause de tous cela , mais je n'ai pas de solutions ..

pouvez vous 'eclairere..merci

Par **janus2fr**, le **14/10/2014** à **11:32**

Bonjour,

De toute façon, vous pourrez être appelée (et votre mari également) au titre de l'obligation alimentaire envers un ascendant.

Voir par exemple : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2009.xhtml>

Par **marnie59290**, le **14/10/2014** à **12:10**

bonjour

effectivement comme nous demandons l'aide sociale nous serons soumis a l'obligation alimentaire, mais au vue de nos ressources nous ne serons pas imposé de beaucoup voire pas du tout. Mais cela restera raisonnable. Tandis que la caution solidaire ne l'es pas duu tout.

pouvons nous refuser de signer cette caution meme si ma mère est placé d'office dans une maison de retraite